



**Pot de rentrée du SNEP 91 !
Mardi 5 octobre
entre 18h et 20h30
C'est pour tous, venez nombreux !**

Bulletin Départemental « Spécial » du SNEP 91

De la poudre aux yeux !

De quoi vous plaignez-vous, les profs d'EPS ? Arrêtez donc de geindre, comme tous les ans, sur les conditions de la rentrée ! Vous n'avez pas vu tous les efforts que l'on fait pour vous ?

Nous reconduisons l'enveloppe pour le volet sportif de l'Accompagnement Educatif ! 13 millions d'euros alloués par le CNDS, sans compter la rémunération des intervenants, prise en charge par le ministère !

Nous faisons paraître une circulaire qui prône le doublement des licenciés à l'UNSS d'ici 3 ans... Objectif louable : nous voulons qu'un maximum de jeunes puissent pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi !

Nous créons l'opération « Cours le matin, Sport l'après-midi » : une expérimentation rien que pour vous ... Vous devriez être contents !

STOP ! Assez... j'ai les yeux qui piquent !

Car si je me frotte un petit peu les yeux et que je regarde la réalité en face, voilà ce que je peux voir : des classes surchargées, des élèves sans professeurs de plus en plus nombreux, des stagiaires parachutés, toujours plus de pression de l'administration pour imposer des heures supplémentaires, une subvention pour l'UNSS de seulement 2.5 millions (qui n'a pas évolué depuis 20 ans)... et un ministre qui sourit en annonçant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Dominique Parvillé, Prof d'EPS TZR
(Paul Eluard / Evry et Paul Fort / Courcouronnes)

AU PROGRAMME :

EPSiliades : p.2

Point Retraites : p. 2

TrèZéneRvés : p. 3

Sport Scolaire : p. 4 et 5

Stage AGIR : p.6 et 7

Syndicalisation : p.8

SNEP
Versailles

UNITAIRES
ESSONNE
SNEP FSU

**Maison des Syndicats
12 Place des Terrasses
91034 EVRY Cedex**

**Tél : 01.60.77.97.63
Port : 06.80.43.23.72
Mail : s2-91@snepfusu.net**

MAIS DEPUIS QUAND UN MATCH SE TERMINE-T-IL A LA MI-TEMPS ?

Le processus parlementaire est loin d'être terminé (ne serait-ce que parce qu'il n'a pas été voté au sénat) !

***Samedi 2 octobre et mardi 12 octobre,
TOUS SOLIDAIRES POUR SAUVER NOTRE RETRAITE ET CELLE DE NOS ENFANTS !!!***

Ce bulletin a pu être réalisé grâce aux 220 cotisations reçues en 2009-2010 !

Merci à tous ceux qui nous apportent leur soutien !

En dernière page vous trouverez une fiche de syndicalisation

Directeur de la publication : Alain Goigny

Prix au numéro 1 €

Imprimé par nos soins—

CPPAO N°0108 S 7675

ISSN 1247-469X

Accomplis ces choses qui plus tard point ne te chagrineront'(Pythagore)

*Nous avons montré, lors des manifestations du 7 et du 23 septembre, que la mobilisation ne faiblissait pas, bien au contraire ! **Le message adressé au gouvernement est clair : nous ne voulons pas de cette réforme injuste.***

L'intersyndicale dont fait partie la FSU a donc décidé de deux nouveaux rendez-vous :

- **Le samedi 2 octobre** : manifestation pour permettre à tous de faire entendre nos revendications pour un projet plus juste. **Nous devons la réussir !**
- **Le mardi 12 octobre** : nouvelle journée de grève et de manifestations, pour amplifier encore une fois le mouvement. En voulant passer en force, en refusant toute négociation sérieuse autour des propositions des organisations syndicales, le gouvernement crée une situation de crise sociale sans précédent. Une amplification du mouvement s'impose pour faire reculer le gouvernement.

PARCE QUE CONTRAIREMENT À CE QU'ILS VOUDRAIENT BIEN VOUS FAIRE CROIRE

RIEN N'EST ENCORE JOUE !

12, 13, 14 Novembre 2010 – Halle Carpentier PARIS

Les EPSiliades

L'événement professionnel de l'année 2010 / 2011

2 000 participants attendus !

Le plus grand rassemblement de l'EPS, du sport scolaire et des sports

Pendant 3 jours, la Halle Carpentier - mise à la disposition du SNEP par la mairie de PARIS – sera la « maison de l'EPS, du sport scolaire et des sports ». Lieu de débats, lieu d'expression, d'information, lieu de réflexion ... et lieu festif.

Chacun d'entre nous pourra participer - selon ses attentes ou ses centres d'intérêts – tout au long de ces 3 jours qui feront date dans l'histoire d'une profession et de son syndicat, le SNEP.

Nous vous invitons à vous inscrire sans retard pour participer à cet événement professionnel exceptionnel !

**Rendez-vous dès maintenant sur
www.epsiliades.net**

Se syndiquer, c'est 66% déductible des impôts, 100% responsables, 200% solidaires !

TrèZéneRvés !!!

L'heure de décharge pour TZR sur deux établissements : la réponse du ministre...

Les TZR en EPS n'ont pas le droit à l'heure de décharge lorsqu'ils sont affectés sur deux établissements : c'est la décision du Conseil d'Etat du 14 octobre 2009. En revanche, les collègues en poste fixe sur deux établissements y ont bien droit.

Devant ce que beaucoup perçoivent comme un traitement différent de deux situations similaires, nous avons appelé les TZR à écrire au ministre pour lui demander de rédiger une loi, seul moyen pour rétablir la situation (jusqu'à l'an dernier, cette heure de décharge était automatique !).

Luc Châtel nous a fait parvenir un courrier dans lequel il précise qu' « aucune modification de la réglementation n'est [...] prévue à ce sujet. » Il rappelle ensuite le droit aux ISSR (Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement), lorsque le TZR n'est pas affecté à l'année.

Mais la suite est plus intéressante : « **les TZR qui ne perçoivent pas cette indemnité bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement** dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. »

Une espèce en voie de disparition !

Au 1^{er} septembre 2010, nous étions 78 TZR dans le département. L'année dernière, à la même date, nous étions 107 ! 29 TZR en moins !!!

Certes, l'Essonne était, comparativement aux autres départements de l'académie, bien pourvue (ce qui signifie que nous avons un nombre de TZR nous permettant de fonctionner dans des conditions normales !). Le rectorat a donc pris en compte cette donnée pour rééquilibrer la répartition des TZR dans l'académie. Le 95 en gagne ainsi 5.

Mais nous avons perdu 49 TZR sur l'académie depuis l'an dernier (81 en deux ans) !

Comment espérer avoir la possibilité de remplacer des collègues absents par du personnel titulaire, formé et reconnu comme compétent ? IMPOSSIBLE : sur l'Essonne, il ne reste déjà plus que 12 TZR de disponibles à la date du 16 septembre.

Mais là encore, estimons-nous heureux : il manque déjà des TZR dans les autres départements...

TZR	2009/2010		2010/2011	
	Acad	Essonne	Acad	Essonne
AFA	181	51	168	40
Suppléances	148	56	112	38
Total	329	107	280	78

Vous avez dit changement de règles ?

Il y a quelques années, les TZR étaient affectés de la façon suivante : ils soumettaient des préférences au rectorat, qui les affectait prioritairement en fonction de leur ancienneté.

Il y a trois ans, changement de règle : les néo-titulaires sont prioritaires ! Ce qui a entraîné un jeu de chaises musicales, les nouveaux repoussant les anciens à chaque rentrée.

Mais cette année, sans en avertir les TZR, les anciennes règles ont été reprises ! Explication : les stagiaires prenant un poste (une année dans l'arène à temps plein ou presque, les survivants peuvent se débrouiller partout!) la priorité donnée par le Recteur l'an passé aux néo-titulaires (contre notre avis) n'a plus lieu d'être. **Problème :** le changement de règle n'ayant pas été annoncé, beaucoup de TZR n'ont pas fait de vœux de préférence... **Et se sont retrouvés lésés une nouvelle fois !**

Quand on vous dit que c'est un statut reconnu...

PAGES SPECIALES

Opération « Cours le matin, sport l'après midi », la mystification !

Alors que le Ministre de l'Education Nationale a préparé la pire des rentrées scolaires, avec des problèmes d'effectifs sans précédents, une réforme des lycées inacceptable, des programmes bâclés, un livret de compétences contestable en collège, etc., il annonce fièrement, dans un communiqué daté du 19 août, la mise en place de son « expérimentation » « Cours le matin, Sport l'après-midi ». Le SNEP avait dénoncé, dès le 25 mai, cette fausse expérimentation, coûteuse (voir le tableau ci-dessous), Tout cela se fait évidemment sans réelle concertation, la plupart du temps sous la pression institutionnelle, et parfois même contre l'avis des enseignants des établissements concernés.

Luc Châtel affirme que grâce à « des conventions » signées avec des fédérations sportives, des animateurs viendront « en renfort des enseignants ». L'enseignement de l'EPS à l'école n'a pas besoin d'animateurs mais d'enseignants. Il s'agit donc pour le ministre non seulement de transformer l'enseignement en animation mais aussi, en le déportant l'après-midi, d'inventer un mythe d'après-midis sportifs qui a surtout l'avantage de combler le déficit de professeurs qualifiés par des animateurs.

Après avoir détruit la formation des enseignants, Luc Châtel passe à une nouvelle phase : sous couvert « d'expérimentation » de l'organisation scolaire, légitimer une forme d'externalisation des enseignements.

Mais alors, que propose le SNEP ?

Le gouvernement a refusé de tester la proposition du SNEP : deux séquences d'EPS de 2h par semaine (4h hebdomadaires) pour TOUS LES ELVES. Seule cette mesure, dans le cadre actuel, permettrait de proposer un véritable nouvel équilibre de la semaine et un enseignement des pratiques physiques et sportives pour tous : ce n'est souvent pas ceux qui sont volontaires pour pratiquer qui en ont le plus besoin.

Comparons donc quelques chiffres !

<u>620 000 euros</u> Soit la somme débloquée pour l'expérience « Cours le matin, Sport l'après-midi ». Soit 5 000 euros par établissement « choisi ».	<u>250 000 euros</u> Soit la subvention exceptionnelle que le SNEP avait arrachée l'an passé pour éviter l'augmentation du prix des licences, et qui n'a pas été reconduite cette année...
<u>13 000 000 euros</u> <u>(sans compter la rémunération des intervenants !)</u> Soit la somme débloquée pour le volet sportif de l'Accompagnement Educatif, pour la 2 ^{ème} année consécutive.	<u>2 638 000 euros</u> C'est la subvention de fonctionnement du Ministère pour l'UNSS. La même depuis 20 ans !

Championnats Juniors / Seniors et catégories d'âge :

les interventions ont permis de faire bouger les lignes !

Le SNEP et les élus des AS avaient obtenu qu'une consultation nationale des collègues soit réalisée à ce sujet. Celle-ci n'a eu lieu que dans les départements et académie où le SNEP et les élus des AS ont impulsé le mouvement, en collaboration avec les Directions Départementales et Régionales. Nous avons donné notre avis dans l'Essonne lors des journées de réflexion.

Lors de l'AG où un débat constructif s'est mis en place, les décisions suivantes ont été prises :

- Réorganiser des compétitions nationales en juniors seniors en sports collectifs mais sous forme de coupe de France (à élimination directe) et non sous forme de championnat de France avec regroupement d'équipes. Par contre, rien concernant l'athlétisme par équipes.
- Pour ce qui est des catégories d'âge, le nombre de sous classements possibles de juniors en cadets redevient raisonnable.

Si les décisions retenues pour 2010 / 2011 tiennent compte des critiques, le SNEP et les élus des AS ont demandé que soit pris en charge le financement des déplacements et que les rencontres puissent se dérouler sous forme de tournoi impliquant plusieurs équipes. La direction de l'UNSS a affirmé que les aspects financiers seraient pris en compte et que, rien n'étant encore bouclé quant au déroulement des Coupes de France juniors / seniors, la proposition du SNEP et des élus des AS serait intégrée dans la réflexion.

La préparation du projet sportif 2012 / 2016 de l'UNSS se met en place et nous persistons à penser qu'elle doit associer toute la profession sous des formes à déterminer collectivement.

« SPORT SCOLAIRE »

Sport scolaire dans le 91

Le 8 septembre dernier a eu lieu la réunion des secrétaires d'AS de notre département.

Le SNEP 91 ainsi que les élu(e)s des AS étaient bien présents et ils n'ont pas manqué de rappeler leur attachement au sport scolaire ainsi que leur profonde détermination à rester force de proposition dans les débats auxquels ce jour là il ne semblait pas vraiment être conviés...

Par l'intermédiaire de Mr GOREAU, nouvellement nommé dans l'Essonne, l'inspection pédagogique régionale n'a pas manqué de signaler toute l'importance de la publication de la circulaire du 18/08/10 relative au développement du sport scolaire, en rappelant par la même occasion que les 3000 forfaits d'AS sur l'académie correspondaient, soit dit en passant, à 450 « temps-pleins » et qu'il serait donc de bon ton « d'amortir » nos trois heures forfaitaires...

Sur le souhait de Luc Châtel de multiplier par 2 en 3 ans le nombre de collégiens (chiffre repris par Laurent Petrynka, directeur national de l'UNSS, dans la revue « Equilibre ») notre nouvel IPR s'est montré plus évasif en différenciant, une fois n'est pas coutume, les AS « qui marchent » de celles qui rencontrent plus de difficultés (avec donc des chiffres moins bons...).

Il est vrai qu'entre l'épisode du décret de Robien où nos forfaits devenaient facultatifs selon le bon vouloir du chef d'établissement et du C.A et l'ambition démesurée de notre ministre aujourd'hui, de doubler le million de licenciés à l'UNSS, il y aurait de quoi, si nous ne connaissions pas nos décideurs, se poser bien des questions !

Oui la vigilance quant au devenir du sport scolaire reste plus que jamais l'actualité d'une profession qui aurait beaucoup à perdre si elle voyait sa fonction d'animateur d'AS quitter l'Education Nationale...

« Conscient de tout et dupe de rien du tout » : telle doit être la devise qu'ENSEMBLE nous devons adopter pour préserver les bons résultats du sport scolaire Essonnien.

Eric et Dom

Gardons les yeux ouverts

Durant l'été, j'ai rêvé qu'en cette rentrée scolaire 2010-2011, le forfait AS était attribué à chaque enseignant d'EPS et que la tentative en 2007 de supprimer près de 280 forfaits dans l'académie de Versailles était un cauchemar qui n'avait jamais existé.

J'ai rêvé que les 4500 enseignants d'EPS partis à la retraite depuis 5 ans étaient tous remplacés.

J'ai rêvé que nos coordonnateurs de district étaient enfin rétribués à la hauteur de leur réel investissement.

J'ai rêvé que les 183 cadres de l'UNSS, directeurs départementaux et régionaux, regagnaient le giron du Service Public d'Education...

J'ai rêvé que les installations sportives étaient prioritaires pour les activités du sport scolaire.

J'ai rêvé que tous les proviseurs libéraient le mercredi après-midi pour l'AS de leur lycée.

J'ai rêvé que les 13 millions d'euros alloués au volet sportif de l'Accompagnement Educatif étaient directement versés au budget de fonctionnement de l'UNSS, évitant ainsi une augmentation du prix des licences et permettant par là-même à chacune de nos AS de fonctionner dans la sérénité financière.

J'ai rêvé, enfin, que le Cross UNSS de l'Essonne, le 24 novembre, faisait la première page du Parisien, et que nos directrices départementales, Valérie et Anne, étaient invitées au Journal de 20h, le soir même sur TF1 (!), pour répondre aux questions de Laurence Ferrari, sur le thème « *le Sport Scolaire : une rencontre pas comme les autres* »...

Ces rêves listaient en fait les nécessaires conditions pour que le vœu somme toute ambitieux de notre ministre et président de l'UNSS Luc Chatel, vœu de doubler en 3 ans le nombre de collégiens licenciés à l'AS, puisse être un jour exaucé...

En septembre, j'ai effectué ma rentrée, le 8 je suis allé assister à l'AG des secrétaires d'AS à Gif-s/Yvette, et c'est là que je me suis réveillé !

Entre dires et faits, entre rêves et réalités, entre effets d'annonce et contraintes du terrain vacillent les flammes de nos ambitions réelles et avérées, soumises à l'éteignoir d'une com' affichée par un gouvernement en qui l'on ne peut plus croire...

Eric

Licences UNSS 2010 / 2011 : la vérité des prix

Le prix de la licence « contrat »
passe de 11,5 € à 13,5 €

Le prix de la licence individuelle
passe de 15 € à 18 €

Ce sont les décisions actées par l'AG de l'UNSS, sur proposition de son directeur, Mr Pétrynka (le SNEP et les élus des AS ont voté contre).

Un petit calcul en guise d'exemple :
un collège de 600 élèves « au contrat » devra verser quelque 400 € supplémentaires à l'UNSS !

**Belle façon de permettre aux AS
en difficulté de s'en sortir...!**

Le bureau départemental vous propose un

STAGE AGIR DANS L'ETABLISSEMENT

Jeudi 2 et Vendredi 3 Décembre

Nous sommes nombreux à penser à tort qu'il n'y a rien à faire, à croire sur parole Gestionnaire et Chef d'établissement !! **Et si cela changeait ?**

Nous aborderons les axes incontournables, sous forme d'infos mais aussi d'échanges :

LES ASPECTS FINANCIERS

Le budget, le compte financier, les fonds de réserves
Les différents crédits et ceux de l'EPS
Une DBM, la dotation de solidarité

LA DHG

Les heures d'enseignement, leurs attributions
Les heures postes, les heures sup., les blocs de moyens provisoires, les heures statutaires
Le tableau de répartition des moyens par disciplines, les créations et suppressions de postes

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le sport scolaire, ses nouvelles structures et les objectifs
Le forfait UNSS, droits, devoirs, responsabilités de l'animateur
L'AE, le « sport l'après midi »

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Les voyages scolaires, les sorties
Le CA, le conseil pédagogique, les droits syndicaux....

**Etant donné son contenu,
ce stage s'adresse à toute la profession...
Syndiqués ou non !
Parlez-en autour de vous !**

L'augmentation de l'autonomie des établissements donne de plus en plus de responsabilités aux Conseils d'Administration !
C'est donc au plan local que nous pouvons et devons agir et corriger certaines dégradations.....

En partant des réalités, des exemples vécus, acquérez les connaissances nécessaires pour devenir acteur des décisions ou en influencer certaines.

Inscris-toi dès maintenant... !

Auprès de votre Chef d'établissement en faisant la demande d'autorisation de stage (au plus tard un mois avant le début du stage.

En nous prévenant de ta participation par mail à s2-91@snepfsu.net

**Vous pouvez aussi plus simplement envoyer un mail à s2-91@snepfsu.net
Et surtout n'oubliez pas de donner à votre chef d'établissement la demande congé !**

Inscription au Stage syndical

Date(s) :	Lieu :	Thème :	Heure début stage : h
Nom :	Prénom :		
Etablissement :			
Adresse pers. :			
☎ :			
Mél :			
INSCRIPTION A RENVOYER A : SNEP 91Maison des Syndicats 12 Place des Terrasses 91034 Evry			



☐ CE CONGE EST DE DROIT ☐

- ♦ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ♦ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

♦ **Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.**

(1) *A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé'(Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)*

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ♦ N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU S.N.E.P. local le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au S.N.E.P. local ! (Talon ci-dessus).

- ♦ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) **SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE**, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (A RECOPIER MANUELLEMENT)

Nom - Prénom
Grade et fonction
Etablissement ou service

A Monsieur le Recteur
s/c de

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

du : au

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE



SYNDICALISATION 2010-2011

76 rue des Rondeaux 75020 Paris
Tel : 0144628210 - Mèl : fchier@snepsu.net

66% de la cotisation déductible des impôts

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom
nom de JF
prénom
ADRESSE principale auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité

code établissement
nom
voie
code postal et localité

CATEGORIE	PROF EPS	AGR Hors Cl.	RETRAITE	PROF stag.	PCEA Agri
	PROF Hors Cl.	CE	MA - CDI	AGR Stag.	PROF de Sport
	BI-ADMISSIBLE	CE Hors Cl.	CONTRACTUEL	PEGC	AE
	AGR.	CTPS	CE Classe Ex.	VACATAIRE	PEGC Hors Cl. / PEGC Clas. Ex.

ENVOI du BULLETIN
adresse personnelle adresse établissement
@adresse électronique (écrire lisiblement)
fixe : mobile : 06

ECHELON ou Groupe pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE			
	TZR	POSTE	FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50%	70% 80% CFA
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

JE CHOISIS DE PAYER

A partir du mois de :
PAR : Chèque(s) à l'ordre du SNEP
Indiquer le nombre (5 maxi)

PAR : Prélèvement(s) automatique(s)
Ma cotisation sera renouvelée automatiquement d'année en année
Je règle ma cotisation syndicale en :

1x 2x 3x 4x 5x
Je joins un RIB et l'autorisation ci-dessous

NB : Mise en paiement ou prélèvement les 5 du mois. Dernier dépôt de chèques ou prélèvement le 5 juillet. Prévoir votre nombre de paiements en conséquence.

COTISATIONS SNEP 2010-2011

◆ Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agr	Stag CAEPS ext		128 €	135 €	142 €	151 €	161 €	172 €	184 €	198 €	214 €
Prof : Hors Classe	161 €	181 €	195 €	208 €	226 €	241 €	254 €				
Bi-admissible	119 €	130 €	137 €	143 €	152 €	162 €	171 €	184 €	198 €	214 €	224 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		155 €	168 €	180 €	192 €	206 €	222 €	239 €	254 €	267 €
Agrégé Hors Classe	214 €	226 €	239 €	254 €	267 €	286 €	297 €	312 €			
AE-CE-PEGC		110 €	117 €	122 €	128 €	135 €	141 €	149 €	156 €	166 €	175 €
CE-PEGC Hors Classe			165 €	175 €	198 €	214 €					
CE-PEGC Classe Ex.	198 €	216 €	226 €	241 €	254 €						
MA et CDI	100 €	109 €	128 €	135 €	142 €	149 €	157 €				

- ◆ Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire : 115 €
- ◆ Agrégé stagiaire : 130€
- ◆ Tps partiels : selon échelon et prorata de la quotité de service
- ◆ Abonnement bulletin : non titulaire non réemployé 40€ - Etudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres 60€
- ◆ Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€
- ◆ Congé formation : 100€
- ◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- ◆ Etranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)

Cotisations Retraités

Montant de la pension mensuelle	Inférieur à 1300€	entre 1301€ et 1500€	entre 1501€ et 1700€	entre 1701€ et 1900€	entre 1901€ et 2100€	entre 2101€ et 2300€	entre 2301€ et 2500€	entre 2501€ et 2700€	entre 2701€ et 2900€	supérieur à 2900€
Grpe et Cotis	1 67 €	2 74 €	3 82 €	4 89 €	5 98 €	6 108 €	7 115 €	8 123 €	9 130 €	10 138 €

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF. Je pourrais à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP national par téléphone ou par mèl.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date _____ signature _____

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'organisme créancier.		N° NATIONAL D'EMETTEUR 5 1 2 4 1 0	
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR Nom, Prénom Adresse..... C.P. _____ Ville.....		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER S.N.E.P. 76 rue de Rondeaux 75020 PARIS (ne pas modifier ce texte)	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER Etablissement Code guilchet N° de compte Cief RIB Date _____ Signature _____		NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER C.P. _____ Ville..... Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature.	

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté